

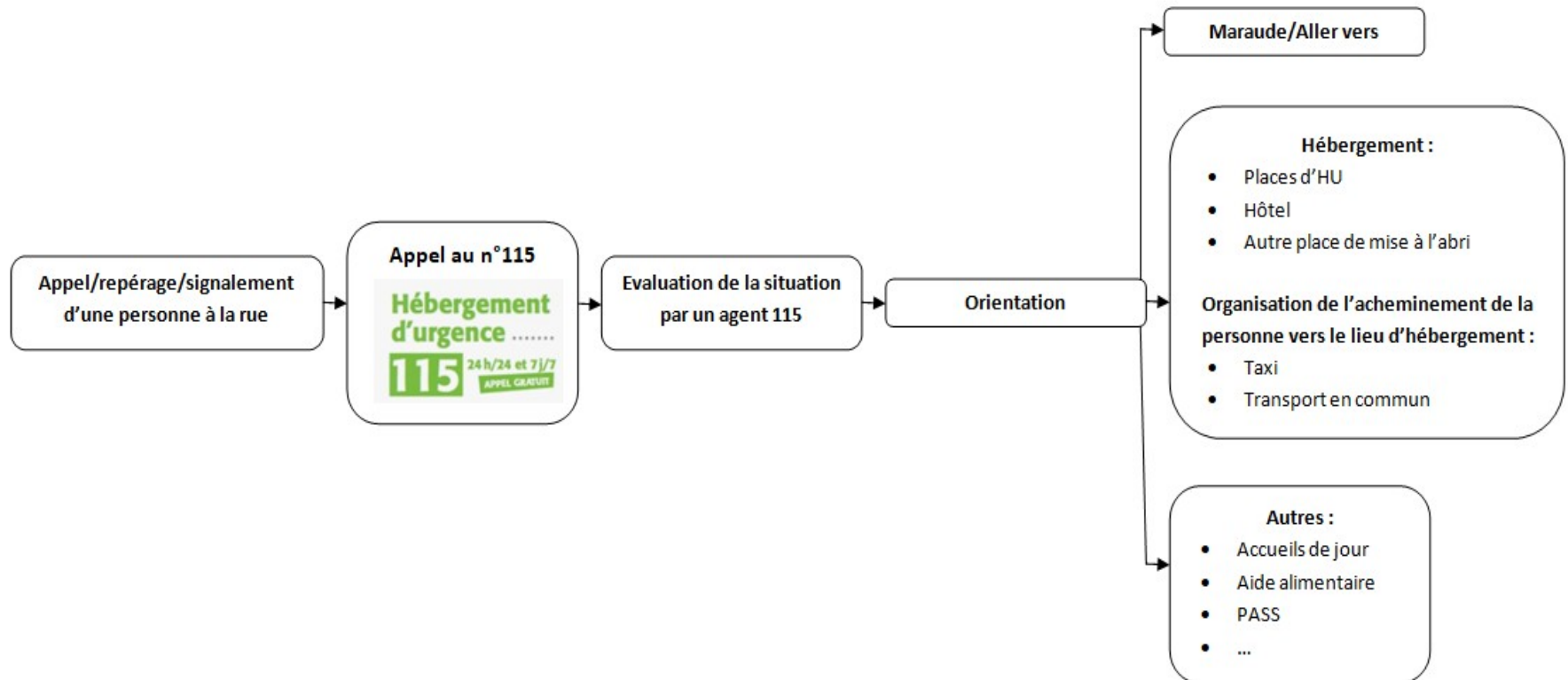
Mise en œuvre des mesures de veille sociale

Période hivernale 2019 - 2020



Des mesures de veille sociale coordonnées par le SIAO urgence (115)

Procédure d'intervention du SIAO Urgence



L'hébergement d'urgence

- 6 sites ouverts toute l'année pour **56 places** d'hébergement d'urgence
- En cas de saturation du dispositif d'hébergement, mobilisation des capacités supplémentaires mises à disposition par les établissements de santé soit **12 places**
 - CHU de Mende => 2 places
 - CHFT – Site de Saint-Alban => 6 places
 - Hôpital Local de Florac => 1 place
 - Hôpital Local de Langogne => 1 place
 - SSR le Château du Boy => 2 places

L'hébergement d'urgence

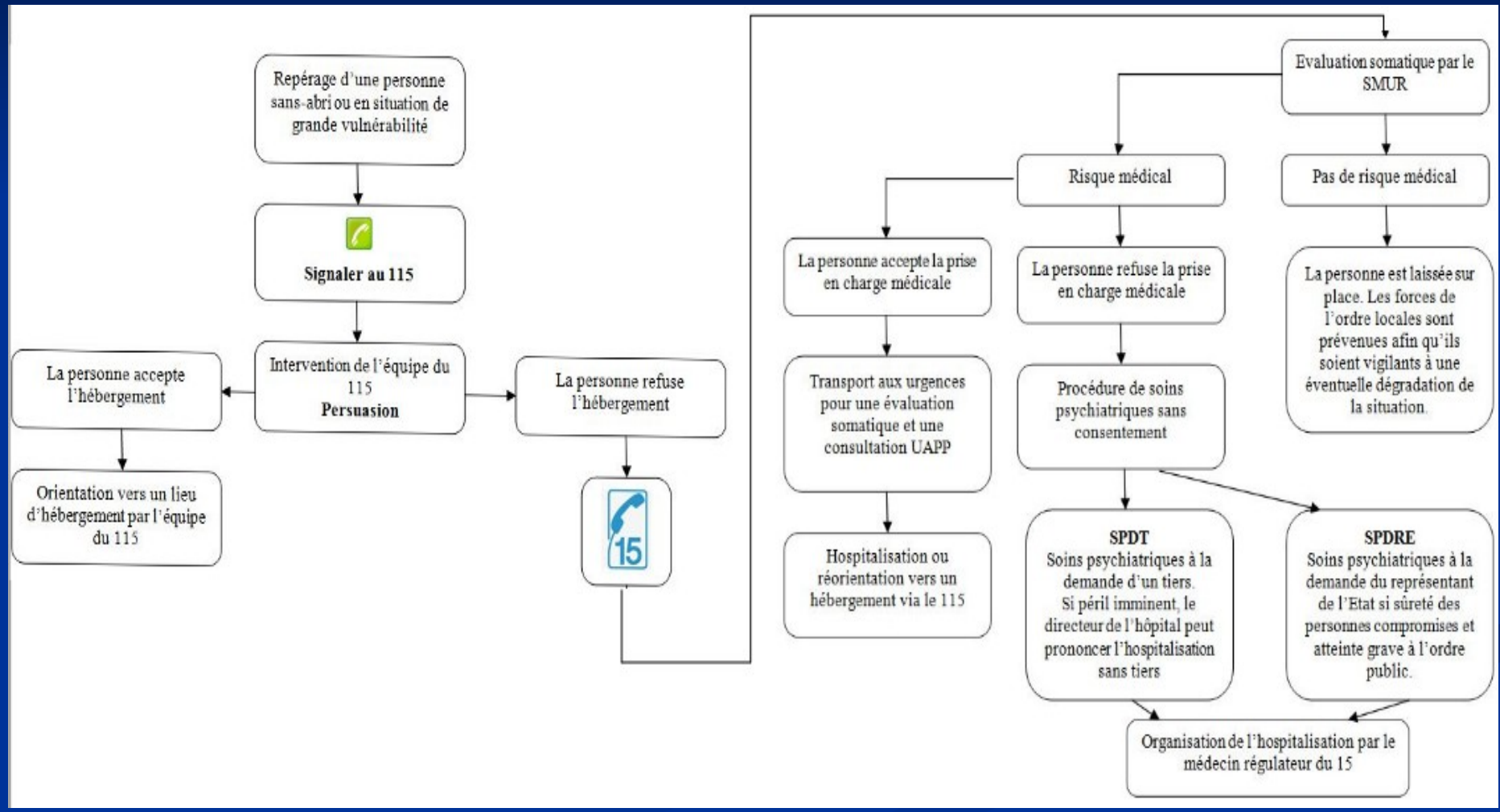
- Financement de nuitées d'hôtel et le rapatriement en taxi ou en transports en commun vers un hébergement en cas d'urgence => 11 personnes mises à l'abri à l'hôtel en 2018
- Conventionnement entre le SIAO et les hôtels afin de faciliter l'orientation et limiter le recours aux taxis.
- Mobilisation possible de relais locaux et des départements limitrophes (Sainte-Croix-Vallée-Française, le Pont-de-Montvert, Notre-Dame-des-Neiges et Pradelles).

Cartographie période hivernale 2019/2020



-  Hébergement d'urgence / mise à l'abri
-  Places en établissement sanitaire
-  Hôtel conventionné
-  Taxi conventionné
-  Hôtel susceptible d'être sollicité
-  Taxi susceptible d'être sollicité

Prise en charge des personnes refusant un hébergement



Les accueils de jour

- 5 lieux d'accueil : Florac, Mende, Marvejols, St-Chély-d'Apcher ;
- Missions :
 - mise à l'abri des personnes vulnérables
 - accueil, écoute, accompagnement social
 - boisson et repas chaud
 - douche, laverie, bagagerie
 - produits d'hygiène et de prévention
 - accès téléphone/internet pour les démarches (emploi, logement ...)
- Service de domiciliation postale

Aller vers les publics en situation de précarité

- **Sur signalement au 115** : mobilisation des dispositifs d'aller vers existants toute l'année sur le département :
 - Mende et sa périphérie : maraudes bihebdomadaires organisées par l'association la Traverse ;
 - Mende et Langogne : dispositif « hors les murs » porté par la Ligue de l'enseignement ;
 - Secteur des Cévennes : mobilisation de l'association Quoi de 9 et du dispositif Avicennes ;
 - Secteur St Chély et Marvejols : mobilisation de la Perm' ;
 - Tout le département : mobilisation de la Croix-Rouge pour de l'aide alimentaire et vestimentaire.

L'aide alimentaire

- Du 25 novembre 2019 au 16 mars 2020, les Restos du Cœur organisent la distribution d'aide alimentaire dans le cadre de la campagne hivernale et articulent la distribution avec les autres associations présentes sur le territoire concerné.
- Organisation de la distribution départementale entre le Secours Populaire, Les Amis d'Emmaüs, le Secours Catholique, Saint-Vincent-de-Paul et la Croix-Rouge.

La santé

- La permanence d'accès aux soins de santé, positionnée au centre hospitalier de Mende, permet d'orienter et de prendre en charge les personnes présentant des problématiques sanitaires.
- L'infirmière de la PASS est présente au sein des accueils de jour des associations d'AHI :
 - permanences mensuelles à Quoi de 9 à Florac et la Perm' à Marvejols
 - permanence hebdomadaire à La Traverse à Mende

Les registres communaux des personnes vulnérables

- Obligation des Maires de constituer un registre communal des personnes vulnérables, mobilisable par la préfète en cas de situation climatique exceptionnelle.

Activation des mesures de veille sociales dans le cadre des niveaux de vigilance

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, pérenne sur l'année, se renforce en période hivernale, en cas de déclenchement des niveaux d'urgence par la préfecture :

VIGILANCE VERTE : Veille saisonnière du 1er novembre au 31 mars.

VIGILANCE JAUNE : Températures ressenties entre -11°C et -17°C

VIGILANCE ORANGE : Températures ressenties entre -18°C et -25°C

VIGILANCE ROUGE : Températures ressenties inférieures à -25°C

VIGILANCE VERTE

Veille saisonnière du 1er novembre au 31 mars.

- Ouverture de l'accueil de jour de l'association la Traverse à Mende les week-ends et jours fériés de 9h30 à 16h30 ;
- Possibilité de mobiliser la prise en charge financière par le SIAO de nuitées hôtelières et de l'acheminement des personnes vers un lieu d'hébergement ;
- Possibilité de mobilisation des acteurs de l'aller-vers pour des situations identifiées et signalées au 115 ;
- Possibilité pour le 115 de mobiliser 12 places supplémentaires de mise à l'abri, en cas de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence, auprès des établissements sanitaires
- Communiqué de presse de la préfecture afin d'accroître la vigilance du grand public sur le signalement au 115 des personnes sans-abri ou en situation d'isolement et de précarité ;
- Non remise à la rue quotidienne des personnes hébergées sur les places d'urgence lorsqu'il n'y a pas d'accueil de jour sur la commune.

VIGILANCE JAUNE

Températures ressenties entre -11°C et -17°C

- Poursuite des mesures précédentes ;
- Augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture des accueils de jour en semaine en fonction des besoins identifiés par les opérateurs.

VIGILANCE ORANGE ET ROUGE

Températures inférieures à -18°C

- Poursuite des mesures précédentes ;
- L'annexe ORSEC est activée. Cela implique la mobilisation de moyens matériels et humains de La Croix-Rouge et notamment l'ouverture de gymnases ou de salles communales tenues par ces bénévoles.